



## Photos diffusées sur internet sans consentement

Par **amelie75**, le **26/10/2010** à **20:09**

Bonjour,  
il y a quelques années,j ai fait ( la stupide )erreur de jeunesse de poser denudée pour un photographe amateur.Il y a quelques temps une de mes connaissances m apprend qu il a vu ces photos sur un site a caractere pornographique.J ai immediatement contacté le photographe pour lui demander de retirer les photos,il a refuser et les a laisser sur le site bien que c etait sans mon consentement et que je ne lui jamais donné l autorisation de le faire.Que puis je faire pour qu il les retire?

Par **LeKingDu51**, le **28/10/2010** à **22:25**

Bonjour,

Très simple, déposé une plainte auprès de votre commissariat de police le plus proche.

Et si vous voulez que ça aille vite, vous rapprocher d'un avocat pour demander en référé à ce que les photos soient supprimées.

Cordialement

Par **amelie75**, le **29/10/2010** à **00:29**

Merci pour votre reponse

J ai ete deposer une plainte pour atteinte a la vie privée mais est ce que cella suffira pour faire retirer les photos?

Je ne sais vraiment pas a qui m adresser et je voudrais qu elles soient retirées au plus vite car vraiment embarrassantes